

Engagements et recommandations généraux pour tous les milieux

Engagements de « bonnes pratiques »

Je m'engage à :

Accès	<input type="checkbox"/>	<p>x Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice et aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice) pour la réalisation de toute opération en rapport avec les objectifs de conservation du site. La structure animatrice informera le signataire de ces opérations par courrier au minimum 10 jours avant, de la qualité des personnes amenées à les réaliser et par la suite du résultat de ces opérations.</p> <p><i>Points de contrôle : correspondance et bilan d'activités de la structure animatrice.</i></p>
Engagements des tiers	<input type="checkbox"/>	<p>x Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de services intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celles-ci. Le cas échéant, confier les travaux à des prestataires spécialisés.</p> <p><i>Point de contrôle : mention de la charte dans les clauses des contrats de travaux</i></p>
Protection des habitats et des espèces	<input type="checkbox"/>	<p>x Sauf rémanents de coupe en milieu forestier, ne pas procéder à des dépôts de déchets, matériaux et engins agricoles de quelque nature que ce soit, y compris les déchets verts sur les habitats d'intérêt communautaire.</p> <p><i>Points de contrôle : absence de dépôts de déchets, matériaux, engins agricoles par le signataire.</i></p>
	<input type="checkbox"/>	<p>x Ne pas autoriser et ne pas procéder à la plantation d'espèces végétales invasives (notamment celles listées en annexe) ou à l'introduction intentionnelle d'espèces animales invasives et signaler leur apparition éventuelle à la structure animatrice.</p> <p><i>Point de contrôle : absence de nouvelles plantations d'espèces invasives ou de nouvelles introductions après état des lieux des parcelles.</i></p>

Recommandations

x	Conserver les linéaires de haies, murets, fossés, arbres isolés, arbres têtards, bosquets, vergers, murets, chemins creux et autres éléments structurants du paysage.
x	Informer la structure animatrice de toute dégradation constatée ou de toute menace potentielle sur les milieux naturels protégés, d'origine humaine ou naturelle.
x	Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux et éviter les traitements anti-parasitaire à base d'ivermectine.
x	N'utiliser que des huiles biodégradables dans les circuits hydrauliques du petit matériel (par exemple : tronçonneuse)
x	Limiter la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles. Le signataire prévoira un cheminement des engins, en concertation avec l'opérateur local, afin d'effectuer le moins de passages possibles sur les habitats d'intérêt communautaire.
x	Informer toute personne autorisée à pratiquer des activités de loisirs sur les parcelles engagées dans la charte des dispositions prévues dans celle-ci, qu'elle devra respecter ou faire respecter.

Fait à : _____ , le _____
Nom et coordonnées de(s) adhérent(s) :

Signature de(s) adhérent(s)